

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 45.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 54^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 12 Novembre 1975.

SOMMAIRE

1. — Décès d'un député (p. 8148).
2. — Remplacement d'un député décédé (p. 8148).
3. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8148).

Qualité de la vie (suite) :

III. — Tourisme.

MM. Alduy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Dégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme.

MM. Barel, Capdeville, Médecin, Maurice Blanc, Rohel, Alain Bonnet, Anthonioz, le secrétaire d'Etat.

Etat B :

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C :

Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 8160).

RESIDENCE DE M. ARSENE BOULAY,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECES D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée que notre collègue Louis Pimont, député de la deuxième circonscription de la Dordogne, est décédé.

M. le président prononcera son éloge funèbre ultérieurement.

— 2 —

REMPLACEMENT D'UN DEPUTE DECEDE

M. le président. J'ai reçu le 10 novembre 1975 de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, une communication faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral m'informant que M. Raoul Jarry remplace M. Pimont.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n^{os} 1880, 1916).

QUALITE DE LA VIE (suite).

III. — Tourisme.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie concernant le tourisme.

La parole est à M. Alduy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Paul Alduy, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'efforcerai d'être aussi bref que possible, car mon rapport écrit a été distribué et ceux qui s'intéressent au tourisme ont eu le temps d'en prendre connaissance.

Je voudrais d'abord procéder à une analyse rapide du budget du secrétariat d'Etat au tourisme pour 1976. Les crédits s'élèvent à 57,2 millions de francs soit une diminution de 6,8 p. 100 par rapport à 1975. Ils représentent, de ce fait, seulement 0,018 p. 100 de l'ensemble du budget général, ce qui est peu, surtout si l'on considère que le tourisme concerne 25 millions de Françaises et de Français, 3,5 millions d'étrangers, sans parler des touristes d'affaires dont le nombre atteint 5 millions.

En 1973, le tourisme représentait 11,4 p. 100 de la richesse nationale et les autorisations de programme pour l'équipement touristique atteignaient 218 millions de francs. Elles seront de 239 millions de francs en 1978. Cette augmentation de 9,5 p. 100 est une bonne chose, mais elle est insuffisante si l'on tient compte du fait que les coûts de construction ont progressé d'environ 55 p. 100 au cours des trois dernières années et que les taux d'intérêt ont plus que doublé.

En réalité — et c'est le fond du problème — il est très difficile de connaître précisément le budget réel du tourisme car les crédits sont disséminés dans une demi-douzaine de budgets.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis convaincu que vous avez la volonté de regrouper sous votre autorité toutes les activités qui ont trait à votre département. Déjà des résultats apparaissent. C'est ainsi que les comités régionaux peuvent parfois disposer

de quatre fois plus de crédits qu'il n'y paraît si l'on s'en tient à votre budget, et les associations et syndicats d'initiative, de huit fois plus.

Cela dit, nous avons trois raisons d'être satisfaits.

D'abord, vous avez accompli un très important effort pour réorganiser les structures administratives. Le commissariat au tourisme a disparu — c'est un grand bien — et vous avez renforcé les structures régionales.

Ensuite, vous avez réussi à réanimer cette vieille dame un peu fatiguée qu'était le conseil supérieur du tourisme. Celui-ci a produit des rapports très intéressants dans lesquels nous avons puisé de nombreux renseignements utiles.

Enfin, troisième sujet de satisfaction, le taux réduit de T. V. A. est enfin appliqué aux gîtes ruraux. Voilà donc une injustice réparée. Il était, en effet, inadmissible que les hôtels à quatre étoiles soient soumis au taux réduit de la T. V. A. et les gîtes ruraux au taux de 17,5 p. 100.

Je présenterai maintenant six observations qui ont été adoptées par la commission des finances.

Premièrement — et cela découle d'une précédente remarque — il convient de regrouper au sein d'un même fonds d'investissement tous les crédits destinés à subventionner les équipements du tourisme social. Il est nécessaire qu'il y ait une enveloppe unique, quitte à la rattacher au fascicule des charges communes ou à celui des services généraux du Premier ministre.

Une telle mesure permettrait, d'une part, de simplifier l'action du Gouvernement — et vous voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous volons à votre secours — et, d'autre part, au Parlement d'exercer son droit de contrôle, qui, dans les conditions actuelles, est tout à fait illusoire, puisque nous disposons de quelques éléments d'information sur 1973, de très peu sur 1974 et d'encre moins sur 1975.

La deuxième observation revêt un caractère fiscal. La commission des finances a observé que subsistent encore deux anomalies : la taxation au taux intermédiaire de la T.V.A. de l'hôtellerie non classée et l'imposition de l'activité exportatrice de l'ensemble de l'hôtellerie.

Les touristes ou les voyageurs qui payent une chambre deux cents francs ou trois cents francs la nuit sont soumis au taux réduit de la T. V. A., mais ceux qui n'ont malheureusement pas d'autre possibilité que d'aller dans les hôtels non classés — et il en existe encore un très grand nombre, surtout dans nos petites villes ou nos villages — sont obligés de supporter le taux de 17,5 p. 100. C'est inadmissible. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce n'est pas votre faute, mais vous devriez convaincre le ministère de l'économie et des finances de consentir un petit sacrifice dans un domaine où l'inégalité est manifestement trop choquante.

La troisième observation a trait aux efforts de promotion à l'étranger. Comment ne pas exprimer une certaine inquiétude devant la stagnation, et par conséquent la régression réelle, des moyens consacrés à la propagande touristique à l'étranger depuis deux ans ?

Il est intéressant, en effet, de noter que l'effort public dans ce domaine, la valeur 100 étant attribuée à la France, représentait 337 pour le Canada, 206 pour l'Irlande et 198 pour la Grèce.

Autrement dit, le petit pays qu'est l'Irlande dépense deux fois plus de crédits que nous pour sa propagande touristique à l'étranger — nous nous en rendons compte tous les jours en ouvrant les journaux et les revues françaises — et la Grèce, qui n'est pas un pays particulièrement riche, presque le double de nous.

La situation est grave et elle résulte d'une de ces erreurs que les technocrates commettent allégrement.

Ces technocrates ont décidé, il y a six ou sept ans, que le tourisme français serait déficitaire en devises à la fin du VI^e Plan. Malheureusement pour eux, les événements ont contredit leur prévision : l'année dernière, le solde des échanges s'élevait à 1300 millions de francs et nous pouvons escompter le même résultat cette année.

Nous comptons sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour rappeler à ces messieurs de la rue de Rivoli, dont les erreurs sont si fréquentes, qu'ils feraient mieux d'écouter plus souvent nos avis.

Le Gouvernement, freiné dans son effort, a dû renoncer à accroître son action à l'étranger, mais il est, fort heureusement, aidé par les collectivités locales.

En effet, les régions, mais surtout les départements et les villes importantes, consacrent des sommes considérables au financement de la propagande française à l'étranger.

Il n'en demeure pas moins qu'aucun bureau n'a été créé à l'étranger et que la réorganisation, que nous appelons de tous nos vœux, n'a pas été engagée. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir un bureau de tourisme français à l'étranger. Encore faut-il qu'il puisse exercer un rôle important en échappant aux mondanités qui sont de peu d'efficacité.

La commission des finances a donc exprimé son inquiétude face à la stagnation du budget de la promotion touristique à l'étranger. Elle estime, en outre, nécessaire d'accroître l'efficacité des moyens disponibles par une rénovation des méthodes employées qui devraient s'orienter plus largement à l'avenir vers la promotion d'actions thématiques plus sélectives et la définition de produits touristiques mieux élaborés. Cette observation s'applique notamment aux séjours d'affaires, au thermalisme, au tourisme culturel et à l'accueil en milieu rural.

La quatrième observation a trait à la politique sociale des loisirs.

En 1974, d'après le secrétariat d'Etat au tourisme, 50,1 p. 100 des Français sont partis en vacances. En 1975, malgré la crise, le chiffre des départs aurait été supérieur de 600 000 à celui de 1974.

Toutefois, il faut savoir — et le Gouvernement le reconnaît — que le taux des départs en vacances varie considérablement selon l'origine socio-professionnelle: 46,2 p. 100 pour les ouvriers, 30,4 p. 100 pour les inactifs, mais 82,8 p. 100 pour les professions libérales et cadres supérieurs et 76,7 p. 100 pour les cadres moyens.

En outre, on enregistre une décroissance du taux des départs avec l'âge: seulement 29,2 p. 100 pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et 22,1 p. 100 pour les plus de soixante-dix ans. Enfin — phénomène curieux et peu connu — 50 p. 100 des jeunes de quatorze à dix-neuf ans n'ont pas pris de vacances.

On peut donc estimer — et nous sommes d'accord avec le secrétariat d'Etat au tourisme sur ce sujet — que 5 à 7 millions de personnes ne prennent pas de vacances pour des raisons financières.

Nous exigeons donc que l'effort de l'Etat dans le domaine du tourisme social soit considérablement accru et que soit reconnu un véritable droit aux vacances.

L'aide à la pierre a ses limites. Par ailleurs, l'impossibilité de maîtriser les problèmes fonciers sur le littoral freine l'offre dans le domaine du camping. Cette année, pendant la période de pointe, 1 300 000 emplacements auraient été nécessaires, mais l'offre, sur le littoral, se limitait à 750 000 places. Le « plan-camping » devra donc être mis en œuvre au cours des prochaines années.

Le développement de la petite hôtellerie de tourisme est souhaitable, surtout dans les zones rurales, ainsi que l'augmentation du nombre des villages de vacances et des maisons familiales.

Il faut donc compléter l'aide à la pierre par une aide à la personne, comme le souhaite le conseil supérieur du tourisme.

La commission des finances a estimé en conséquence que la poursuite et l'intensification des concours aux équipements de tourisme social pendant la durée du VII^e Plan devront s'accompagner d'un effort important pour dégager les voies d'une aide à la personne dans le domaine des loisirs.

Sans prendre parti sur les modalités sans doute complexes qui pourraient être mises en œuvre — chèques-vacances ou titres d'épargne vacances qui auraient l'avantage de ne pas être réservés aux salariés — la commission considère que cette orientation apparaît comme un aspect important de la réduction des inégalités.

J'ai employé à dessein l'expression « réduction des inégalités » pour faire référence aux propos de M. le Président de la République. Il s'agirait de les mettre en accord avec sa politique.

La cinquième observation est relative à la relance du thermalisme.

Certains s'étonneront peut-être que nous ayons consacré une part importante de notre travail à cette question. Mais je rappelle que le conseil supérieur du tourisme a mis en évidence le rôle du thermalisme, et je ne ferai d'ailleurs que reprendre ses conclusions.

Le thermalisme français se porte mal.

En 1967, les stations françaises recevaient 17 000 étrangers, en 1974, seulement 7 500. La chute est donc très importante. Elles accueillent au total 500 000 curistes, mais l'Allemagne 1 650 000 et l'Italie 1 250 000. Nous croyons savoir d'ailleurs que 40 000 Français — j'en connais personnellement un certain nombre — sont allés se faire soigner en Italie au cours de l'été dernier.

J'en conclus que les stations françaises sont mal équipées, ne sont pas suffisamment attractives, qu'elles sentent un peu la naphtaline (*Sourires*) et qu'il faudrait les épousseter.

Dans ces conditions, la commission des finances fait siennes les propositions suivantes du conseil supérieur du tourisme:

L'allègement des charges fiscales des exploitations thermales, qui pourraient être soumises au taux réduit de la T. V. A., comme l'hôtellerie classée;

La généralisation du taux privilégié — actuellement fixé à 8,5 p. 100 — pour les prêts du F. D. E. S. aux établissements thermaux et l'amélioration de la part des investissements et de la durée d'amortissement des prêts accordés pour ces installations;

La prolongation des avantages que présente le régime des prêts du F. D. E. S. pour la rénovation de l'hôtellerie des stations;

L'extension du régime des primes spéciales d'équipement aux investisseurs thermaux qui n'en bénéficient que dans certains cas;

La mise en œuvre d'un programme concerté de promotion du produit thermal;

Enfin, l'instauration d'une concertation permanente entre les diverses administrations dont dépend la réanimation du secteur thermal.

La sixième et dernière observation concerne les aménagements touristiques régionaux.

Dans ce domaine une place plus importante devra être faite aux préoccupations propres des collectivités et des populations et au souci de réaliser un équilibre entre les avantages du développement de l'activité et les inconvénients humains des excès de l'invasion touristique.

J'observe que si, en Aquitaine, ces suggestions semblent avoir été retenues, elles ne l'ont pas toujours été, loin de là, en Languedoc-Roussillon.

Quant à la Corse elle pose un certain nombre de problèmes particulièrement importants, et je regrette que mon collègue et ami, M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, n'en ait pas traité dans son rapport écrit. Au demeurant, nous devrions peut-être nous abstenir de les évoquer ici puisque les représentants de la Corse ne sont pas présents. Mais une politique du tourisme doit être menée dans les deux départements corses, et je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez quelles sont vos intentions en ce domaine, si, toutefois, le sujet n'est pas trop délicat.

Enfin, la commission des finances insiste sur la nécessité de poursuivre jusqu'à leur terme les grandes opérations d'aménagement régional. Nous avons constaté la décroissance des crédits consacrés au Languedoc-Roussillon. La commission demande que les pouvoirs de la commission interministérielle soient prolongés et que l'effort de l'Etat soit maintenu aussi longtemps que toutes les implantations prévues dans le programme initial n'aient pas été lancées avec succès.

Telles sont les six observations que la commission des finances, à l'unanimité, m'a chargé de présenter sur le budget du tourisme qu'elle a adopté à la majorité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je dois d'abord, à l'occasion de l'étude du budget du tourisme, m'élever une fois de plus, au nom de la commission de la production et des échanges, contre la modicité des crédits accordés.

Certes, d'autres ministères apportent des concours financiers importants, mais nous désirons connaître le détail des actions engagées et le montant total des crédits consacrés au développement touristique. Or, lors de l'examen en commission de ce projet de budget, nous ne connaissions que le volume total des autorisations de programme rattachées aux autres budgets pour 1976, soit 238 700 000 francs.

Notre commission pense que le Gouvernement n'a pas encore totalement senti l'importance de l'action touristique dans notre pays.

Cette action devrait d'abord tendre à la mise en valeur de certaines régions défavorisées, par l'implantation de structures susceptibles d'être utilisées toute l'année et de redonner ainsi vie à ces régions, évitant, par-là même, la poursuite de l'exode rural.

Une telle action favoriserait, en outre, la rentrée de devises, grâce à la venue de touristes étrangers, et la promotion de nos produits agricoles, industriels et artisanaux.

Notre pays a la chance de pouvoir offrir à ces visiteurs des régions magnifiques et très diversifiées, un tourisme maritime exceptionnel, un tourisme de montagne qui se développe considérablement, et ce « tourisme vert », encore dans ses langes, mais qui constitue une absolue nécessité.

La vie étourdissante, fatigante, exténuante que nous menons conduit un grand nombre de personnes à rechercher le calme et la tranquillité avec, cependant, des possibilités de distractions. Notre pays en est maintenant très conscient, et les touristes étrangers commencent, dans les régions organisées, à beaucoup apprécier cette conception des loisirs.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, faire très rapidement l'effort nécessaire pour aider les collectivités locales et les organisations en place à concrétiser cette politique. Vous en êtes d'ailleurs convaincu et le Gouvernement doit vous en donner les moyens.

En effet, on ne doit plus songer exclusivement aux vacances traditionnelles : il faut prévoir un accueil toute l'année pendant les week ends, qui, bientôt, se prolongeront de plus en plus. Les habitants des grands centres chercheront à s'évader à cent à deux cents kilomètres de leur lieu de résidence.

Mettons donc en place, tout de suite et par région, un plan d'aménagement capable d'apporter au milieu rural, qui le souhaite, des moyens de développement et de survie.

Le Gouvernement a entrepris cet aménagement touristique dans certaines régions comme le Languedoc-Roussillon et, plus près de nous, l'Aquitaine.

Au cours d'une récente mission que la commission de la production et des échanges a effectuée dans cette région, nous avons été frappés par la qualité des méthodes employées et par le fait que les collectivités locales et souvent la population participaient au choix des projets et des orientations par commune ou groupe de communes.

Vous allez entreprendre une action similaire en Auvergne. Nous formulons le souhait que ces méthodes soient généralisées. Combien d'autres régions attendent ce développement !

Représentant des pays de Loire, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'ouvrir une parenthèse dans l'intervention du rapporteur, pour démontrer au Gouvernement combien il est urgent d'aider le conseil régional dans son action touristique. La situation géographique des pays de Loire, leur climat, la proximité de Paris et de très grandes villes, la qualité de leurs sites, de leurs monuments, la volonté des habitants de cette région, baptisée à juste titre le « jardin de la France », imposent cette action devenue indispensable en raison des problèmes économiques qu'elle rencontre. Une importante animation bénévole a déjà été entreprise avec un grand succès par l'association de développement touristique « Carrefour Anjou-Touraine-Poitou », au sein de laquelle collaborent les collectivités locales, les syndicats d'initiative, les chambres d'agriculture et de commerce, les comités des fêtes, ainsi que de nombreuses associations. C'est magnifique, mais les moyens sont insuffisants.

Comment, enfin, ne pas parler de l'action bénéfique pour les collectivités locales de l'association « Stations vertes de vacances ». Ce label est unanimement reconnu et constitue un gage de bon accueil pour les touristes.

Je ne reprendrai pas l'étude détaillée de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque j'y ai procédé devant la commission de la production et des échanges et dans mon rapport écrit dont chacun a pu prendre connaissance. De plus, M. le rapporteur de la commission des finances vient de l'exposer excellemment à la tribune.

Néanmoins, j'exprimerai quelques reproches ou regrets.

Je relèverai notamment la pauvreté de votre budget — à peine 57 millions de francs —, la diminution de 6,8 p. 100 des crédits de paiement et le fait que l'hôtellerie dite de préfecture ne bénéficie pas de l'application du taux de la T. V. A. de 7 p. 100. Je devais, à la demande de la commission des finances, déposer un amendement à ce sujet, mais cela n'a pas été possible, en application de l'article 40 de la Constitution.

Je vous en ai entretenu, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous m'avez assuré qu'une solution serait trouvée très rapidement en faveur de ce type d'hôtellerie indispensable à la vie de nos régions rurales d'activité touristique moyenne.

Je regrette aussi la modicité de l'action en faveur du tourisme social qui doit constituer pour notre pays une priorité, mais dont il faut prendre les moyens.

Nous enregistrons en revanche quelques sujets de satisfaction comme l'abaissement du taux de la T. V. A. pour les gîtes ruraux et les décisions annoncées récemment au sujet d'une aide privilégiée à l'hôtellerie traditionnelle en 1976.

Je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que, l'année dernière, je demandais déjà, au nom de la commission de la production et des échanges, l'abaissement du seuil d'attribution des aides de vingt à dix chambres ; l'augmentation de la prime attribuée aux hôtels une ou deux étoiles et l'abaissement du plafond pour les travaux engagés ; pour l'attribution des crédits du F. D. E. S. aux hôtels une et deux étoiles, l'abaissement du seuil de vingt à dix chambres ; en cas de modernisation de ces hôtels, l'octroi de prêts équivalents à 50 p. 100 du montant des travaux au lieu de 35 p. 100 précédemment ; la majoration de l'aide spéciale aux jeunes professionnels.

Enfin, nous accueillons avec satisfaction l'initiative que vous avez prise de regrouper toutes les activités touristiques par région, en laissant cependant leurs prérogatives à ces dernières.

La commission de la production et des échanges estime qu'il faut définir enfin une véritable politique promotionnelle nationale du tourisme, car il s'agit d'une industrie exportatrice importante qui, en outre, favorise l'exportation de nos produits régionaux.

Tous les Français doivent avoir accès aux vacances, et nous devons nous donner les moyens d'atteindre rapidement cet objectif.

Il convient de mieux répartir les vacances dans le temps et dans l'espace, grâce à la promotion du « tourisme vert » et du tourisme de week-end.

Il faut, enfin, favoriser l'animation pour rendre le tourisme attractif, notamment le tourisme rural, et, à cet effet, nous souhaitons que soient au moins financées les réalisations de salles polyvalentes qui pourront être utilisées toute l'année par les collectivités.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, rapidement exposées, les remarques que la commission de la production et des échanges a émises sur votre projet de budget à l'adoption duquel elle a donné un avis favorable, bien qu'elle le juge insuffisant. Elle tient néanmoins à vous féliciter pour votre action et votre dynamisme. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme.

M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au cours de cette année les Français sont partis à nouveau très nombreux en vacances.

Les statisticiens nous démontrent qu'ils sont partis plus nombreux que jamais pour effectuer des séjours en France ; plus nombreux également pour aller découvrir des horizons plus lointains.

Dans le même temps, des contingents d'étrangers, toujours plus fournis, venaient découvrir et visiter la France.

L'importance de ce flux, aussi précieux sur les plans humain et culturel que du point de vue plus prosaïque de notre commerce extérieur, démontre, s'il en était besoin encore, l'avènement de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la civilisation des loisirs, ne relève plus d'un mythe plus ou moins cultivé, ni même de la futurologie. Cet avènement se réalise aujourd'hui sous nos yeux, aussi considérables que soient les obstacles que nous pouvons imaginer, du fait, par exemple, du contexte économique et social international.

La France, plaque tournante du tourisme européen, a vocation d'accueil. Les Français doivent donc, dans cette évolution de société, trouver matière à exprimer, toujours mieux, leurs qualités d'hospitalité et saisir l'occasion de faire connaître et apprécier la qualité de la vie qu'ils peuvent offrir à leurs hôtes.

Comme viennent de le souligner MM. les rapporteurs, le budget que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, peut paraître bien modeste face à une demande potentielle de loisirs que nous devinons considérable chez nos compatriotes, bien inadapté à une concurrence très sévère sur le plan économique, et bien terne au regard de notre ambition.

Mon propos n'est pas de reprendre ligne par ligne l'analyse fastidieuse d'un budget qui est, pour une très large part, un budget de fonctionnement, mais plutôt d'en présenter, globalement et par quelques exemples, le sens et la finalité.

Le fait même que les dépenses inscrites à ce budget soient essentiellement des dépenses de fonctionnement nous amène, en effet, à justifier l'intervention directe de l'Etat dans le

domaine de l'activité touristique de notre pays, à en mesurer l'impact, et, corrélativement, à dessiner les limites du rôle de la puissance publique dans une pièce où évoluent des acteurs nombreux et de qualité.

Je reviendrai donc d'abord très rapidement sur le rôle de pilote que doit jouer notre département sur le plan interministériel, en matière d'aménagement touristique.

Dans ce domaine, l'intervention de l'Etat s'impose. Nous avons la charge d'aménager et de promouvoir un espace qui n'offre pas toujours, en lui-même, les ressources suffisantes pour permettre l'éclosion de projets élaborés. Cette intervention est d'autant plus nécessaire que nous relevons un évident déséquilibre entre des régions suréquipées, mais néanmoins saturées en certaines saisons, et des régions qui sont restées jusqu'à présent à l'écart, et je dirai presque, pour certaines, à l'abri des grands flux touristiques. Ce relatif retard ou cet isolement doivent être considérés et joués comme des atouts, alors même que ces secteurs cherchent, fort légitimement, à utiliser toutes les cartes dont ils disposent pour progresser dans cette ambitieuse partie qu'est l'aménagement du territoire.

Nous savons, par ailleurs, l'importance que peut revêtir le tourisme dans le devenir de la plupart de nos régions. Inducteur et créateur d'emplois, il peut assurer, dans de bonnes conditions, le maintien d'une vie locale active et animée. Cet effet sur l'emploi, particulièrement précieux en milieu rural, doit être pris en compte. Il continuera à guider la politique que nous menons en matière de promotion du « tourisme vert ». Celui-ci s'appuiera toujours davantage sur les valeurs authentiques que nous souhaitons nous conserver, voire redécouvrir.

Cet aspect social du « tourisme vert », pour inhabituel qu'il soit, puisqu'il nous fait prendre d'abord en considération la communauté d'accueil, n'en devait pas moins être souligné.

Ce rôle de pilote joué par l'Etat doit être complété par celui de garant.

Garant des personnes, d'une part, car l'aménagement touristique du territoire doit tenir compte des changements qu'il implique dans la vie quotidienne régionale. Les équipements doivent, par conséquent, être créés avec, par et pour les habitants de la région, et ceci est vrai aussi bien pour ce qui concerne les hébergements que lorsqu'il s'agit de la mise en place d'éléments d'animation, de possibilités distractives ou de services publics.

Garant du patrimoine, d'autre part, grâce à une recherche inlassable tendant à une meilleure insertion des équipements dans le milieu et au respect total des sites naturels et de l'architecture. En ce domaine, deux communautés doivent se rencontrer dans un climat d'échanges confiants sur tous les plans.

Ces quelques données montrent le rôle de réflexion et de persuasion, d'incitation et d'exemple que doit assumer l'Etat. Elles guident notre politique en haute montagne, sur le littoral et, bien sûr, en espace rural.

La réforme des services du tourisme, que j'ai menée au cours de l'année écoulée, nous permet de disposer d'un outil adapté à la prise en compte de cette dimension des problèmes que nous rencontrons. Les trois services d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural sont, en effet, directement rattachés à notre administration du tourisme. Alors qu'ils ont une vocation « horizontale » et un domaine d'action géographique, ils peuvent travailler désormais en liaison permanente et très étroite avec nos autres cellules sectoriellement spécialisées, l'hôtellerie, par exemple.

Mais je reste persuadé que les travaux menés ainsi au plan national par nos équipes spécialisées doivent s'appuyer sur des échelons régionaux capables de servir de relais ou de démultiplicateurs à notre action, sur des instances capables de faire connaître les besoins et les moyens réels des collectivités locales.

J'ai donc tenu à ce que le réseau de nos délégations régionales soit complété et étoffé. J'ai voulu que soit explicitement définie leur mission en matière d'aménagement touristique du territoire.

Je souhaite, enfin, dans le même ordre d'idées, que les comités régionaux de tourisme puissent apporter des solutions aux problèmes que nous leur soumettons. Je leur ai donc demandé de prendre une part active à la construction de notre avenir touristique, non seulement en lançant ou en appuyant des opérations de promotion en France ou à l'étranger, mais également en se penchant attentivement sur les problèmes posés par l'aménagement touristique de leur région.

Les crédits inscrits au budget des charges communes, en matière d'aménagement touristique — et je réponds là à une observation présentée par le rapporteur de la commission des finances — trouvent, dans cette optique, leur réelle signification. Restant conformes, en cela, à la vocation de ce type de crédits, ils demeureront réservés au soutien d'opérations originales, incitatives ou exemplaires, à des opérations que nos services seront en mesure de suivre avec un soin particulier tant sur les plans juridique que technique, tant au niveau de la conception des « produits » qu'à celui de leur vente, donc de leur promotion et de leur commercialisation.

Apport en « matière grise » et mise de fonds initiale doivent aussi, conjointement, nous permettre de progresser sans cesse en suscitant des initiatives nouvelles et en révélant des solutions inédites. C'est pourquoi l'inscription au budget de mon secrétariat d'Etat de moyens de fonctionnement suffisants doit être préalable à l'affectation de crédits d'équipement, car ils sont la garantie que ces derniers atteindront leur objectif, qu'ils auront l'effet multiplicateur attendu. Faute de ces moyens de fonctionnement, notre action resterait lettre morte, nos interventions seraient vaines, notre influence diluée.

Nous constatons donc que l'intervention de l'Etat se justifie quant à l'aménagement du territoire.

L'aspect interministériel des problèmes à traiter rend nécessaire l'existence d'une structure de concertation permettant à son « pilote » de dégager et d'exprimer une réflexion techniquement élaborée. La reconnaissance de ce caractère interministériel nous rappelle que le budget de mon secrétariat d'Etat ne représente pas l'effort global de l'Etat en faveur du tourisme. D'autres départements ministériels, en effet, contribuent de manière substantielle au développement, à la mise en valeur et à l'exploitation de notre patrimoine.

Enfin, d'autres moyens, non négligeables, mais insuffisamment exploités, existent. Nous avons pour devoir de les révéler, d'orienter leur usage et de coordonner leur emploi afin qu'ils puissent être utilisés en éliminant tout gaspillage et dans le sens de l'intérêt général.

Pour illustrer ce propos général, je présenterai maintenant, plus explicitement, la politique que je me propose de mener dans deux domaines bien précis : la promotion et l'hôtellerie.

La promotion du tourisme français entre dans le cadre de mes attributions. Mon département ministériel dispose à cet effet, depuis la réforme de novembre 1974, d'un service de l'action touristique et des relations internationales.

Il peut sembler, à première vue, paradoxal que l'état intervienne dans ce domaine pour remplir une fonction de type apparemment purement commercial, pour soutenir, dans leur action, des entreprises privées.

Son rôle peut se définir pourtant dans le cadre de certaines limites ; il se justifie à la fois pour des raisons d'ordre social et économique, parce qu'enfin il apparaît rationnel de poursuivre un effort ayant pour objet de faire connaître à toutes les clientèles, tant françaises qu'étrangères, la gamme complète des possibilités que notre pays peut leur offrir.

Rappelons, en outre, tout d'abord, qu'à l'heure actuelle les entreprises exerçant une activité touristique sont atomisées et réparties sur l'ensemble du territoire. Ces petites et moyennes entreprises, souvent familiales, ne peuvent avoir, du fait de leur dispersion et avec les moyens dont elles disposent individuellement, une action promotionnelle homogène et efficace sur le marché français, ni, à plus forte raison, sur les marchés étrangers.

En second lieu, une meilleure exploitation de notre potentiel touristique rend indispensable un effort de promotion coordonné au plan national.

C'est ainsi que nous dégagerons des moyens qui permettront d'augmenter globalement le nombre des touristes que nous accueillerons. Cette année déjà, le nombre de visiteurs étrangers a été supérieur, sauf pour les Américains, à celui qui avait été constaté au cours des dernières années.

Mais surtout, avec cette nouvelle politique de promotion, nous inciterons, par une bonne information, ces visiteurs étrangers, à étaler leurs séjours dans le temps et si possible dans l'espace. Or, là, résident les conditions d'une rentabilisation accrue de nos structures d'accueil et d'une amélioration de la qualité des prestations fournies.

Dans le même esprit, l'intervention de l'Etat permet de rééquilibrer les efforts promotionnels entre les régions.

Enfin, sur le plan international, les flux touristiques sont la source d'échanges de devises. Il convient, par notre effort de promotion, de maintenir positive notre balance des paiements

touristiques, contribution modeste mais indispensable, dans la conjoncture actuelle, à l'équilibre de la balance commerciale de notre pays.

Les quelques arguments que je viens d'énumérer soulignent, à eux seuls, la nécessité pour notre pays de promouvoir ses ressources touristiques; ils justifient l'engagement direct de l'Etat dans cet effort.

Il convient, cependant, de situer clairement les limites de notre intervention.

Il ne s'agit pas, en effet, que l'Etat supporte complètement la charge d'opérations de promotion menées directement au bénéfice d'intérêts locaux ou privés.

Notre intervention doit se situer à un niveau général, regroupant les initiatives particulières pour présenter une image homogène de nos « produits touristiques ». C'est dans ce sens qu'agissent notre service de l'action touristique et des relations internationales et nos bureaux à l'étranger.

Cependant, si l'Etat participe ainsi financièrement à la promotion de notre tourisme, c'est auprès des régions, des collectivités locales et, bien sûr, des principaux intéressés, les professionnels du tourisme, que l'on doit trouver, pour les regrouper, les principales sources de financement.

Une très grande part du budget consacré à la promotion est affectée au fonctionnement des services. La participation financière aux actions promotionnelles directes doit être considérée comme un soutien nécessaire à l'industrie touristique et comme un moyen d'incitation devant avoir un effet multiplicateur, mais uniquement comme cela.

Le second point que je souhaite développer porte sur l'hôtellerie.

Le rapporteur de la commission de la production et des échanges avait, l'année dernière, particulièrement insisté sur ce point. Les mesures que nous avons prises récemment, en liaison avec M. le ministre de l'économie et des finances devraient lui donner en grande partie satisfaction. Je suis prêt d'ailleurs à venir devant la commission pour tenter de mesurer l'impact de cette politique et peut-être essayer de dégager les moyens complémentaires qui se révéleraient indispensables.

Les pouvoirs publics ont fait un effort considérable pour la rénovation de notre parc hôtelier. Le système d'aide publique privilégiée mis en œuvre — prime spéciale d'équipement hôtelier ou prêts du Fonds de développement économique et social — a largement atteint les objectifs qui lui étaient assignés.

En effet, au cours des dix dernières années, près de 200 000 chambres ont été créées ou renouvelées, sur un parc qui en compte, en hôtellerie de tourisme, 417 000.

Un développement parfois trop rapide de la capacité d'hébergement a fait que, dans certaines villes ou dans certaines régions, les implantations nouvelles ont déséquilibré le marché hôtelier. Or, il serait anormal que l'Etat, qui a aidé l'hôtellerie française à se moderniser, continue à favoriser des implantations nouvelles dans des villes ou des régions dans lesquelles apparaissent des risques de « surcapacité ».

Où serait, en effet, la logique de l'action des pouvoirs publics si les aides financières avaient pour conséquence de créer des établissements non rentables ou appelés à concurrencer des établissements existants, parfois déjà eux-mêmes à la limite de la rentabilité ?

Il faut donc redéfinir notre politique d'aide financière.

Cette nouvelle politique doit reposer sur deux idées forces : la concertation au niveau de la conception et de l'élaboration ; la sélectivité dans la mise en œuvre.

Mes services ont lancé, conjointement avec le crédit hôtelier et le crédit national ainsi que divers organismes d'études, une importante étude menée au plan national et destinée à permettre de mieux appréhender les besoins en équipement hôtelier, ville par ville, région par région. J'ai suggéré que cette réflexion puisse bénéficier du concours des comités régionaux du tourisme.

Elle nous permettra de disposer d'un tableau complet du marché hôtelier français, de ses besoins actuels et futurs.

Il conviendra, ensuite, d'entreprendre une consultation régionale pour ce qui concerne les demandes d'aide publique.

J'ai donc l'intention de provoquer très rapidement, au niveau régional, la création de commissions consultatives d'équipement hôtelier qui donneront des avis sur les projets qui leur seront présentés, avant que le comité spécialisé du F.D.E.S. — le célèbre comité 1 bis — statue définitivement sur les conditions de l'aide publique.

Cette aide ne sera plus alors accordée automatiquement, en fonction du classement : elle sera sélective et éventuellement modulée en fonction de l'opportunité.

Sur le plan général, l'axe fondamental de la politique que je me propose de poursuivre sera constitué par une aide privilégiée à la petite et à la moyenne hôtellerie. Le régime des primes et prêts qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier prochain s'inscrit dans le cadre de cette politique.

Vous savez que le décret paru au *Journal officiel* en mai dernier prévoyait déjà un accroissement de la prime, qui est passée respectivement de 4 500 et 5 500 francs à 5 000 et 6 000 francs pour les hôtels à une et deux étoiles.

Nous avons estimé qu'il fallait aller encore plus loin. C'est pourquoi, à partir du mois de janvier prochain, le montant de la prime sera porté, pour ce genre d'établissements, à 8 000 francs par chambre — pour un plafond de 400 000 francs par établissement — ce qui représente une augmentation sensible par rapport à la situation actuelle.

De plus, toujours pour favoriser la petite et moyenne hôtellerie, nous allons abaisser de vingt à quinze le nombre de chambres donnant droit à l'attribution de la prime. Cette mesure répond au vœu exprimé l'année dernière par la commission des finances et par la commission de la production et des échanges.

Vous savez enfin qu'un effort particulier a été annoncé par le Président de la République pour le Massif Central, puisque le seuil d'attribution de la prime y a été ramené à dix chambres, au lieu de quinze sur le plan national.

Les prêts du F.D.E.S. seront accordés pour tout projet de création d'au moins dix chambres — au lieu de vingt actuellement — pour les catégories une et deux étoiles, à condition qu'il y ait un restaurant, et ce, dans les localités de moins de 30 000 habitants.

Pour les créations, le seuil d'intervention du F.D.E.S. sera, par ailleurs, abaissé à cinquante chambres dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et à vingt chambres dans les localités comptant entre 30 000 et 100 000 habitants.

En cas d'opérations de modernisation ou d'extension, les prêts seront accordés pour tout établissement classé ou susceptible de l'être, c'est-à-dire pour un minimum de sept chambres, et ce, quel que soit le montant du prêt demandé, alors que, jusqu'à présent, un plafond de dépenses était exigé.

Vous savez que ces aides à la modernisation ont été portées dernièrement de 35 à 50 p. 100 du montant des investissements. A compter du 1^{er} janvier 1976, elles seront portées à 60 p. 100 de ce montant.

J'ajoute, enfin, qu'une aide spéciale pouvant aller exceptionnellement jusqu'à 100 p. 100 de l'investissement, pourra être consentie aux jeunes professionnels pour l'achat des murs et du fonds de commerce, lorsque l'investissement sera inférieur à 300 000 francs.

Vous mesurez facilement l'importance de ces décisions, qui tendent à asseoir solidement la politique que nous menons en faveur de la petite et moyenne hôtellerie.

Dans les deux domaines que nous venons d'étudier, promotion et hôtellerie, un très important effort d'adaptation à un marché en rapide évolution a été réalisé. Notre rôle doit consister à appuyer cet effort, notamment dans les directions dans lesquelles l'initiative privée doit être soutenue.

Cette vocation doit s'accomplir avec les moyens que fournira le budget que je vous soumetts.

Je soulignerai simplement que, si j'ai beaucoup parlé d'incitation, d'exemple, d'orientation, de concertation, ce n'est pas par hasard. Dans un secteur très vivant, dans lequel les structures de l'offre comme de la demande sont en mutation constante, alors que nous devons répondre aux aspirations d'une clientèle étrangère très exigeante et aux besoins de Français avides de loisirs de qualité, notre rôle doit d'abord être de conception et d'animation et non de gestion. Créativité et imagination indispensables pour réaliser les formes d'aménagement que nous défendons, doivent être suscitées et non imposées.

L'aspect résolution commercial que doit revêtir la promotion du tourisme français à tous les niveaux, suppose rapidité d'intervention et sens des relations publiques. Pour notre part, il est avant tout indispensable d'offrir à nos partenaires publics ou privés engagés avec nous dans cette double voie, le support ou le relais d'un outil fonctionnel, souple et adapté.

L'esprit dans lequel interviendra la nouvelle équipe chargée, au titre de mon secrétariat d'Etat, de la promotion, garantira largement notre efficacité. Je compte beaucoup sur l'effet d'entraînement qu'aura chacune de ses interventions.

Le budget que je soumetts aujourd'hui à vos suffrages se veut donc porteur d'un esprit résolument offensif au sens commercial du terme : il est particulièrement capable de porter l'effort d'imagination que notre communauté nationale attend de l'Etat alors qu'il s'agit de définir ce que sera demain le « tiers-temps

de notre société », ce temps de loisirs qui doit être à la fois enrichissement personnel, occasion de dialogue entre les hommes et source d'échange entre les peuples. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Barel.

M. Virgile Barel. Monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, vous venez d'écrire, dans le bulletin de votre secrétariat d'Etat que : « de cinq à sept millions de Français ne pouvant prendre de vacances pour des raisons financières, nous devons au moins aider une partie d'entre eux à y accéder en réduisant les inégalités existantes ».

Excellente intention, qui répond par avance à M. Bégault, rapporteur pour avis, qui écrit au début de son rapport : « M. Ducray, secrétaire d'Etat, annonçait l'année dernière à la tribune qu'il désirait rendre aux Français le goût du bonheur ».

Excellente intention, je le répète. Mais avec quel argent, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Alduy, rapporteur spécial, pour sa part, commence ainsi son rapport : « En préface à son rapport sur le budget de 1975, le rapporteur spécial indiquait que la politique française du tourisme telle qu'elle s'exprimait au travers des crédits du secrétaire d'Etat se présentait sous un jour bien amer.

« Que dire alors d'un projet de budget proposant pour 1976 une régression proche de 7 p. 100 des moyens confiés à l'administration du tourisme ? Son budget représentait encore 0,0218 p. 100 des dépenses du budget général en 1975. Il n'y figurera plus, en 1976, que pour 0,018 p. 100. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur, M. Aimé Paquet, voulait tripler son budget. Il n'y a pas réussi, vous le savez. Vous n'avez pas obtenu, vous non plus, une augmentation de vos crédits. En 1975, votre budget, je le répète, représentait 0,021 p. 100 du budget de l'Etat et il représentera en 1976 0,018 p. 100, à peine les 2/10 000 de ce budget.

Je m'en tiendrai, au tourisme social.

Premièrement, en 1975, les crédits en autorisations de programme pour les villages de vacances et les terrains de camping s'élevaient à 20 500 000 francs. En 1976, compte tenu de l'inflation, il seront diminués de 10 p. 100 par rapport à l'ensemble touristique. En voici un exemple : les crédits pour les ports de plaisance passent de 5 900 000 francs à 8 millions de francs. Est-ce là une réduction des inégalités existantes ?

Deuxièmement, en 1976, les crédits de paiement seront diminués de 53 p. 100, tombant à 8 450 000 francs, alors qu'ils étaient de 18 millions de francs. Même en y ajoutant les crédits disponibles, comme vous l'avez dit dans votre exposé, ils n'atteignent que la somme des crédits consommés en 1975.

Or de très nombreux villages de vacances et terrains de camping, malgré les accords de principes, attendent depuis un an et plus le versement des subventions accordées.

Il en résulte de nouveaux retards dans les réalisations sociales au détriment de la relance économique dont le plan voté accorde aux grandes sociétés industrielles mille deux cents fois plus qu'au tourisme social.

Qui investira ? Les collectivités locales, les comités d'entreprise, les organisations sociales, s'ils le peuvent ! L'Etat est défaillant.

Conséquence de cette politique : l'augmentation du prix de journée s'imposera. Encore moins de vacanciers à la montagne ou à la mer !

Pour réduire les inégalités existantes et répondre aux besoins sociaux en matière de tourisme, nous demandons :

Le doublement des crédits en autorisations de programme et des crédits de paiement pour 1976 par rapport à 1975 ;

Lé vote de l'exonération fiscale et du principe de la contribution patronale permettant l'attribution de chèques vacances — problème qui se pose maintenant avec beaucoup d'acuité ;

L'instauration de bons d'essence à tarif réduit en faveur des travailleurs utilisant leur automobile pour partir en vacances ;

La suppression des péages routiers lors des trajets aller-retour pendant les congés ;

L'extension des tarifs de congés payés sur les transports aériens et maritimes ;

L'octroi d'un second billet de congés payés, ce qui favorisera l'étalement ;

L'application du taux réduit de T. V. A. de 7 p. 100 à la totalité des activités relatives à la pratique du camping-caravaning — j'insiste sur ce point, car il est très important — et non pas seulement à la location de terrains.

A ces revendications, il faut ajouter la lutte contre la pollution de la mer, particulièrement de la Méditerranée, pour la sauvegarde des activités touristiques de toutes formes, tourisme de luxe compris, exportateur « invisible » et importateur de devises.

Chacun s'accorde à dire que les vacances sont devenues un besoin pour qui est soumis à de dures journées de travail aggravées par la fatigue des heures de transport.

Certes, il s'agit de récupération des forces, de repos, mais aussi d'épanouissement de l'homme et de la femme par des activités sportives et culturelles, car il faut envisager autre chose que les guides imprimés et les guides verbaux qui n'en sont qu'au tourisme-nomenclature de monuments et de sites.

Dans cette optique, notons l'accord de Moscou, tout récent, où nous lisons :

« Confirmant leur volonté, conformément aux dispositions de l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération européennes, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, d'unir leurs efforts pour le développement de la coopération dans le domaine du tourisme... ».

Soulignons que les Français touristes auront ainsi l'occasion de constater une réalité contraire aux calomnies anti-soviétiques habituelles.

Les travailleuses et travailleurs de France ne peuvent que souhaiter une politique de tourisme satisfaisant leurs aspirations, ceux de l'hôtellerie, les H. C. R., en particulier, qui ont des revendications professionnelles.

Est-elle possible avec un budget qui accorde 85 p. 100 au tourisme de luxe et 15 p. 100 au tourisme social ?

Est-elle possible lorsque les fonds publics servent de support à la rentabilité des capitaux privés, à la spéculation des promoteurs comme dans les Alpes, sur la côte d'Azur et dans l'île de Beauté ? De 1971 à 1975, les grandes opérations touristiques ont bénéficié de 745 millions de francs d'aide publique, alors que le secteur social n'a eu que 68 millions de francs. Depuis vingt ans, il n'a pas été construit un seul hôtel « deux étoiles » à Paris.

Vous voulez réduire les inégalités existantes, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Donnez satisfaction à la coopérative constituée par les quatre centrales syndicales — C. G. T., C. F. D. T., F. E. N. et F. O. — qui veulent émettre et gérer le chèque vacances et demandent qu'il soit exonéré de la taxe fiscale !

Accordez une aide efficace aux associations touristiques sans but lucratif !

Favorisez le projet de camping à Saint-Aygulf dans le Var, celui des Sables-d'Olonne, ceux des parcs de loisirs de Valmont en Seine-Maritime et de Tournan en Seine-et-Marne !

Donnez votre visa au magnifique projet d'adaptation de la citadelle de Villefranche-sur-Mer, déjà approuvé par le ministre de l'équipement et le secrétaire d'Etat à la culture !

Une politique de tourisme populaire aurait une attention particulière pour les enfants. Si 1 500 000 enfants sont partis cette année, en centres de vacances, cela ne représente que 10 p. 100 des enfants concernés. Après la Libération, l'Etat prenait en charge 50 p. 100 des frais de colonies de vacances ; maintenant il verse 1 p. 100 aux centres de vacances, soit 0,50 franc par jour et par enfant. Comment les familles peuvent-elles payer 1 000 à 1 500 francs par mois ?

Une politique de tourisme populaire faciliterait le camping en fait et non en paroles. La dernière saison estivale a fait apparaître la situation lamentable de la plupart des campings, surtout de ceux qui n'appliquent pas la réglementation tant au point de vue de la salubrité qu'à celui de la sécurité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré, l'an dernier, que vous développeriez le camping dans l'arrière-pays. Intention louable ! Mais qui financera ? Les collectivités locales et les associations sans but lucratif ? Elles n'en ont pas les moyens.

Allez-vous permettre que l'exploitation du camping-caravaning devienne l'objet de la spéculation foncière, donc la proie de groupes financiers bénéficiant de fonds publics ?

Je conclus.

De toute évidence, la responsabilité de la situation précaire des aspirants vacanciers de tout âge incombe à la politique pratiquée. Il faut en changer. Nous avons exposé notre conception dans une proposition de loi qui a été adoptée en commission. Il faut que celle-ci vienne en discussion devant l'Assemblée. Le rapport Porelli sur cette proposition de loi a été distribué aujourd'hui.

Ni les belles paroles gouvernementales ni les promesses ne changeront rien et l'on ne saurait envisager, comme le laisse entendre M. le secrétaire d'Etat au tourisme, un transfert aux régions de l'effort attendu de l'Etat.

Le budget qui nous est aujourd'hui présenté n'apporte pas la solution. C'est pourquoi nous ne le voterons pas. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Capdeville.

M. Robert Capdeville. Monsieur le secrétaire d'Etat, à partir d'un fait précis, j'appellerai votre attention sur les difficultés de plus en plus insurmontables que rencontrent les collectivités locales pour poursuivre leurs efforts en faveur de l'accueil des touristes.

Lorsqu'en 1963-1964, le Gouvernement, effrayé par l'hémorragie des devises vers l'Espagne, voulut fixer le touriste et l'estivant en France, il créa la mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, doyenne des grandes sociétés d'aménagement.

Les buts étaient louables puisqu'ils devaient permettre la réanimation d'une région qui en avait bien besoin, tout en procédant d'une action d'intérêt régional.

Il s'agissait de créer des unités touristiques, des ports de plaisance, une infrastructure routière, une animation appropriée assortie d'une propagande intensive.

Les élus de mon département, tout en rendant hommage à la forte personnalité et au travail acharné du président Racine, se sont montrés assez sceptiques au départ.

Nous connaissons bien notre côte soumise aux vents capricieux et sa légendaire réputation de nids à moustiques et nous aurions aimé être consultés sur les priorités et la conception des structures d'accueil. Il n'en a pas été ainsi.

Une équipe parisienne omnipotente, qui venait, de temps en temps, survoler notre littoral en hélicoptère, traça les grandes lignes et les petits détails d'une opération sensationnelle qui devait révolutionner, dans l'euphorie, l'économie méridionale.

On s'aperçoit aujourd'hui que, comme le faisait sévèrement remarquer le rapport de la Cour des comptes de 1974, la réalité n'est pas à la mesure des grands desseins du début.

Passons sur le côté esthétique : on peut aimer Bab-el-Oued à Port-Leucate ou au Barcarès et rêver devant un navire de haute mer lamentablement échoué dans le sable.

On peut aussi serrer les poings devant une nature saccagée et imaginer ce qu'auraient pu créer nos urbanistes et nos architectes locaux, si amoureux de notre région, si soucieux d'en préserver l'originalité et d'en maintenir l'âme.

Mais aujourd'hui la question n'est plus là. Nos préoccupations sont davantage d'ordre économique et financier.

En 1970, le président Racine, pour ranimer les enthousiasmes et rassurer les esprits, nous annonçait que les cinq dernières années restant à courir dans la durée de la mission suffiraient pour affermir l'opération et permettre aux diverses unités de voler de leurs propres ailes.

Il annonçait, dans mon département, des prises d'option émanant de clients étrangers « séduits par la beauté du site », des Belges, des Allemands, des Anglais. Mais ce n'étaient que des compromis de vente qui s'évanouiraient dans la crise du mark et de la livre. Quant aux éventuels acquéreurs français, ils se montrèrent réticents car leurs possibilités financières furent réduites par l'encadrement du crédit et l'affaiblissement des possibilités d'épargne consécutif à l'augmentation du coût de la vie.

J'ajoute que l'implantation éventuelle de centrales nucléaires à Port-Leucate et à Port-la-Nouvelle ajouta encore au désarroi du marché immobilier sur la Côte.

Or mon département avait été amené à garantir plusieurs milliards d'anciens francs d'emprunt pour le compte de la société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement de l'Aude, chargée par la mission de l'équipement et de la commercialisation des terrains.

Nos appréhensions avaient été vaincues par la caution que constituait le caractère interministériel de l'opération et aussi par la personnalité du président Racine, nommé entre-temps à la direction de l'Ecole nationale d'administration.

Les prévisions officielles ayant fondu comme neige au soleil et les promoteurs faisant défaut, la société d'économie mixte connaît, présentement, des moments difficiles et il faut faire jouer la garantie d'emprunt.

La mise en recouvrement des centimes de garantie et la remise à flots de la société représentent, pour les années 1974 et 1975, une surimposition de l'ordre de deux milliards d'anciens francs.

Il est juste de reconnaître que l'Etat en prend à son compte 60 p. 100 ; mais la charge supportée par le conseil général de l'Aude approche les 800 millions d'anciens francs.

Vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une telle charge est à la limite du supportable et hypothèque dangereusement l'effort que nous avons envisagé pour un accueil touristique dans l'arrière-pays. Or c'est ce dernier qui va payer la note, comme il paie déjà celle de la démoustication.

Vous ne pouvez vous désintéresser de cet important problème qui concerne non pas une région, mais la nation tout entière, dans sa politique touristique globale.

Il est grand temps que le Gouvernement revise sa position et ses objectifs. Certaines unités, proches des grands centres, n'ont plus tellement besoin du soutien de l'Etat ; pour elles, le bilan est positif. Pour d'autres, comme Leucate, Le Barcarès et demain Gruissan, il est nécessaire de maintenir, tout au long du VII^e Plan et peut-être après, la présence de la mission pour sécuriser une partie du risque.

La lutte contre les moustiques, qu'elle soit chimique, biologique ou génétique, suppose des dépenses de fonctionnement considérables qui épuiseront à elles seules les maigres crédits de la région si l'Etat se désengage totalement d'une opération d'intérêt général.

Je vous suggère, monsieur le secrétaire d'Etat, de proposer, en conseil interministériel, la prolongation de la mission pendant le VII^e Plan, le maintien de la garantie de l'Etat pour les emprunts relatifs à l'équipement. Mais il faudrait aussi trouver avec la caisse des dépôts et consignations, une formule à la fois souple et efficace qui permettrait de transformer, en fonction de la conjoncture, les financements très lourds en emprunts à long terme et à taux réduits.

La création d'un fonds national de garantie semble de plus en plus la condition nécessaire à l'engagement dynamique des collectivités locales.

C'est à ce prix que les départements côtiers déshérités pourront assumer leur vocation touristique sur le littoral, sans négliger les impératifs d'une politique globale du tourisme dans des régions rurales et montagneuses, aux immenses richesses historiques et culturelles.

Nous avons certes vocation pour un tourisme social. Mais ce « social » ne peut se faire sur le dos des contribuables locaux, aux ressources maigres et fragiles, de surcroît parfaitement écartés pendant dix mois sur douze des préoccupations de la nation : ils ne peuvent continuer à supporter le poids énorme d'une infrastructure d'accueil à l'utilisation et à la rentabilité éphémères !

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, trouver une formule originale de soutien, parallèle à celle, bien simpliste, de l'octroi de crédits limités. Chaque fois que vous subventionnez partiellement un organisme s'occupant de villages-vacances ou de campings, vous provoquez immédiatement une demande globale d'engagement des collectivités qui sont écartées de la conception et de la gestion et qui n'ont d'autre assurance que celle de payer si l'opération échoue.

Au moment — crucial pour nous — où devrait se manifester, en raison des difficultés dues à la conjoncture économique, une confiance nationale matérialisée par un apport de richesse vive plus forte, plus ordonnée et plus durable, votre budget marque la phase décroissante de l'effort public : 61 millions de francs en 1974 et 1975, 53 millions de francs en 1976.

Vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il nous soit impossible de voter votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Bertrand Denis. C'est facile !

M. Alain Bonnet. Vous critiquez, vous aussi, mais vous votez tout de même !

M. le président. La parole est à M. Médecin.

M. Jacques Médecin. Monsieur le secrétaire d'Etat, la saison touristique de 1975 aura été, dans l'ensemble de notre pays, l'une des plus brillantes depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Nous devons nous en réjouir tout en nous gardant d'afficher un excessif optimisme.

Certes, il est heureux que les Français consentent enfin à partir à la découverte de la France et que les visiteurs venus d'au-delà des frontières achètent à coup de devises, souvent fortes, des provisions de souvenirs, de coups de soleil ou d'émotions diverses. Mais vos services n'auront pas manqué de vous faire observer que notre pays, fermement gouverné, a largement bénéficié et continue de tirer profit des situations politiques instables que connaissent le Portugal, l'Espagne, l'Italie, Chypre, pour ne citer que quelques-unes des nations concurrentes de la nôtre sur le plan touristique.

Je n'irai pas jusqu'à dire que la France est aujourd'hui l'une des « cartes forcées » du tourisme en Europe, encore qu'il faille bien consentir qu'elle seule offre une extraordinaire variété de climats et de paysages, de sites pittoresques et de monuments, de traditions gastronomiques et régionales qui font la douceur de la vie.

Toutefois, on ne peut pas dire que nous sachions tirer la quintessence de nos richesses. Nous faisons preuve, en effet, d'une insigne faiblesse dans deux domaines essentiels : les relations publiques et l'équipement d'accueil.

Si, du point de vue touristique, le produit « France » est l'un des meilleurs du marché, l'insignifiance de notre propagande ne nous permet pas de bien le vendre, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de nos frontières.

D'abord à l'intérieur de nos frontières, où il serait bon d'éveiller une véritable conscience touristique. Industrie aux imbrications multiples, le tourisme intéresse une multitude d'activités. Le confort du séjour de nos hôtes, qu'ils soient français ou étrangers, est conditionné tout à la fois par l'image de marque d'Air France, de la S.N.C.F. ou des compagnies d'autocars, par la courtoisie des chauffeurs de taxis ou celle des porteurs d'aérogares, par la qualité des routes ou des équipements téléphoniques, par l'empressement des personnels de l'Etat ou des entreprises privées, par la propreté de nos villes, la qualité de nos jardins, la protection de nos forêts, de nos rivières, de notre littoral, par la bonne présentation de nos musées et de nos sites historiques.

La liste est infinie ; elle vous permet, mes chers collègues, de prendre conscience de l'intérêt qu'il y aurait à charger, dans chaque ministère, un bureau spécialisé de s'occuper plus particulièrement de l'aspect touristique des problèmes qui lui sont propres.

A l'extérieur de nos frontières, nous devons multiplier les actions de propagande pour faire mieux connaître et mieux aimer notre pays. La mode française, nos parfums, notre artisanat, notre gastronomie sont quelques atouts maîtres sur lesquels nous pouvons appuyer nos opérations de relations publiques et je connais, de par le monde, des personnages importants qui assurent la promotion de produits français simplement parce qu'ils aiment passionnément les châteaux de la Loire ou les collections du Musée du Louvre. Ainsi le directeur d'un des plus importants journaux des Etats-Unis s'est fait l'avocat du Concorde ; envoûté par les charmes de la Dordogne il est amoureux de la France.

M. Marcel Anthónioz. Très bien !

M. Jacques Médecin. Le tourisme sert aussi à cela et nos concurrents sont d'autant plus agressifs qu'il ont moins que nous à offrir.

Quant à l'équipement d'accueil, vous savez aussi bien que moi, monsieur le secrétaire d'Etat, combien il est désuet, mal adapté aux exigences du tourisme moderne, sinon inexistant.

Il faut absolument que votre autorité s'exerce en priorité dans ce domaine et que vous recherchiez avec M. le ministre de l'économie et des finances les termes d'un plan de relance de l'hôtellerie. Il y a en effet urgence à assurer non seulement la survie, mais la résurrection d'une hôtellerie digne des traditions de notre pays.

Il convient à cet égard que nos écoles hôtelières puissent décerner un diplôme supérieur de gestion si nous ne voulons plus voir les meilleurs de nos étudiants aller parfaire leur formation dans des universités américaines et, trop souvent, commencer leur vie professionnelle aux Etats-Unis.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir bien voulu nous faire connaître votre intention de créer, au niveau régional, des commissions consultatives pour l'équipement hôtelier qui pourront enfin moduler les aides de l'Etat en fonction des spécificités de chaque région touristique.

Aucun texte général ne peut prétendre favoriser en même temps l'hôtellerie des grandes stations urbaines et celle des zones de tourisme rural, qui reste souvent à créer de toutes pièces.

On ne peut soumettre aux mêmes critères de classement, de vocation, d'aide, l'hôtel de grand volume destiné à l'accueil des groupes voyageant selon la formule du charter et l'auberge fonctionnelle, confortable et moderne qui devrait être implantée le long d'un parcours de pêche ou à proximité d'une réserve de chasse, là où l'hôtel deux étoiles ne peut être tout à fait semblable à celui qui existe dans une station importante. A cet égard, un classement différent serait sans doute de nature à favoriser l'implantation d'hôtels de ce type.

Les mesures que vous nous avez annoncées, ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, sont susceptibles de satisfaire les professionnels du tourisme. Ceux-ci ne manqueront pas d'en apprécier la diversité et le sérieux.

Je sais que certains estiment que le tourisme peut assurer seul son organisation et qu'il n'a nul besoin des interventions de l'Etat puisqu'il s'agit souvent, à leurs yeux, d'une industrie de pays sous-développés.

Vous avez précisé que le tourisme prend une part, modeste peut-être, mais tout de même appréciable dans l'équilibre de notre balance extérieure. Si donc un solde positif peut être mis à son crédit, il n'est pas difficile d'affirmer que le tourisme peut être considéré comme une industrie capitale.

Je suppose, monsieur le secrétaire d'Etat, que telle est votre conviction. C'est la raison pour laquelle je vous fais entière confiance pour rechercher très rapidement les solutions aux deux problèmes vitaux que j'ai tenu à vous exposer. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. Votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, s'inscrit dans le cadre du ministère de la qualité de la vie.

Le tourisme reconnu comme activité de loisir, en même temps que moyen de promotion des espaces naturels par un aménagement volontaire des structures d'accueil, de séjour, d'animation ; l'intention est louable, l'objectif est encourageant, passionnant même. C'est presque le rêve ! On peut bien rêver devant votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat ; il ne permet pas tellement de faire autre chose.

Il me semble nécessaire de tenter de définir une nouvelle fois le tourisme avant d'examiner quelques aspects de votre action.

Le tourisme est une industrie, c'est vrai, et une industrie fortement exportatrice. Le volume de devises que cette activité amène dans l'économie de notre pays est très important. Il ne serait pas sérieux de négliger cet aspect. Il offre également, compte tenu de ce caractère, un nombre d'emplois relativement élevé, ce qui constitue un avantage certain pour les zones où les activités artisanales ou agricoles disparaîtraient sans son apport décisif.

Je souligne au passage ces appréciations pour mettre un terme à certaines divagations de vos amis qui nous font trop souvent ce qu'ils souhaiteraient nous entendre dire.

Le tourisme est donc une industrie. Il faut bien remarquer que cette branche de l'activité nationale a reçu, en tant que telle, des aides et subventions de l'Etat peut-être plus importantes en volume que beaucoup d'autres branches.

Mais le tourisme reste cependant un service. Un service parce que le « produit » touristique n'est consommable que par une activité de loisir. C'est à ce niveau que la confusion existe, ou plutôt qu'elle est maintenue. Produit industriel ou activité de service ? Le résultat n'est certainement pas le même suivant que l'on aborde le problème sous l'un ou l'autre de ces deux angles.

Le VI^e Plan s'en tirait à ce sujet par un remarquable amalgame qui pourrait mener très loin s'il était appliqué à l'ensemble des services : « La production du service touristique, devenant l'une des fins de l'activité économique, sera soumise, dans le cadre d'un véritable marché, à la loi de la concurrence et aux impératifs de la compétitivité. »

Nous savons ce qu'il advient généralement de ces principes de concurrence et de compétitivité. D'autres branches d'activité ont donné, ces dernières années, assez d'exemples éloquentes d'entente pour nous permettre de douter de la valeur de ces déclarations.

Nous estimons au contraire, que les loisirs et, à l'intérieur de ce cadre, les activités touristiques doivent être accessibles à tous et que le rôle de l'Etat, dans ces domaines, est de veiller à la correction des inégalités. C'est le sens des revendications d'aides à la personne, si souvent exprimées et pour lesquelles vous prenez largement le temps de l'étude, semble-t-il.

Pour autant, la proposition du chèque-vacances, recommandée par le conseil supérieur du tourisme, pourrait être rapidement concrétisée si vous acceptiez le principe de l'exonération fiscale de la part qu'accepteraient de financer les entreprises.

Mais votre budget est largement significatif de toute absence de volonté de résoudre ces inégalités sociales. L'ensemble des crédits publics destinés aux équipements sociaux ne représente pas 300 millions de francs, moins du millième du budget de l'Etat. Et encore ne s'agit-il pas là du budget proprement dit du secrétariat d'Etat au tourisme, mais de la somme des crédits inscrits au titre du tourisme par les ministères intéressés. Votre

budget, certes, progresse de 5,95 p. 100 par rapport à 1975, mais en fait son taux de progression diminue: 0,19 p. 100 contre 0,21 l'année dernière.

Les 57 millions de francs dont vous disposez sont trop modestes pour que vous prétendiez mener une action significative. A titre de comparaison, les recettes prévues par la taxe sur les films pornographiques ne sont-elles pas estimées à 90 millions de francs ?

La volonté de votre gouvernement d'encourager les loisirs sains apparaît, sans dissimulation possible, dans cet accroissement de 3,66 p. 100 du montant des autorisations de programme — ce qui équivaut à une diminution en francs constants — et dans cette réduction spectaculaire des crédits de paiements: 9,55 millions de francs de moins, soit 53 p. 100. C'est l'austérité, mais l'on voit où elle frappe: ce sont l'équipement culturel et l'équipement social qui sont visés.

Ces mesures, inquiétantes en elles-mêmes, pourraient être compensées par certaines décisions gouvernementales concernant, par exemple, le taux des prêts du FDES pour les villages de vacances. Ce taux, porté de 3,5 p. 100 à 8,5 p. 100, se traduit par une majoration importante des prix de journée. En 1974, les villages de vacances ont bénéficié de prêts du FDES s'élevant à 51 millions de francs. Une diminution du taux d'intérêt de ces prêts pour les villages de vacances ne représenterait pas un sacrifice énorme.

Il vous faut agir, car comme on peut le lire dans un excellent ouvrage: « Pour le tourisme social, il y a état d'urgence! ».

Avant de terminer, je voudrais revenir rapidement sur un point particulier.

Le choix de l'aménagement touristique dans certaines régions — la miennne, en particulier — continue de poser de graves problèmes. Certains sont d'ailleurs exposés dans le nouveau rapport sur la montagne. Ce dernier ne propose-t-il pas de redonner plus de pouvoir aux collectivités locales? C'est l'aveu même que celles-ci avaient été négligées à cet égard, mais non sur le plan des moyens financiers.

On sait que de nombreuses communes ont garanti des emprunts très importants et qu'elles ont à faire face à de nombreuses contraintes d'aménagement et d'accompagnement. Or, les crédits inscrits au chapitre 55-03 — aménagements touristiques — du budget des charges communes, s'élèvent à 24,5 millions de francs pour 1976, soit 1,5 million de francs de plus que l'année dernière. C'est une bien légère augmentation après la chute importante que nous avons notée l'an dernier.

Le plan neige, dites-vous, doit être relayé par un aménagement d'ensemble de l'espace montagneard. C'est parfait. Mais alors, compte tenu de cette enveloppe, quelle orientation sera donnée en pratique à cet aménagement ?

D'une part, nul ne peut croire que vous laisserez les communes concernées assurer seules les charges grandissantes qui seront la conséquence inévitable du plan neige. D'autre part, l'aménagement d'ensemble de la montagne ne peut pas davantage être laissé à l'initiative des bonnes volontés.

Je ne connais pas de commune qui pourrait se permettre de financer, sans une aide importante, les équipements et les infrastructures nécessaires, que cet aménagement soit à but social ou commercial, ou les deux à la fois. Or, les populations locales n'ont pas à payer de leurs deniers les loisirs des autres. Elles doivent, au contraire, tirer avantage de cette animation et de cette structuration.

Par ailleurs, un certain nombre de remarques vous ont été présentées par le rapporteur de la commission des finances à propos du thermalisme. Nous aurions aimé connaître votre point de vue sur les propositions du conseil supérieur du tourisme dans ce domaine.

Dans tous les secteurs, l'intervention de l'Etat doit donc être importante et décisive. C'est affaire de responsabilité.

Hélas! monsieur le secrétaire d'Etat, et ce sera ma conclusion, si vous avez beaucoup de responsabilités entre vos mains, vous n'avez pas dans les poches les moyens de les exercer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. Monsieur le secrétaire d'Etat, la campagne française était restée, jusqu'à présent, le parent pauvre du développement touristique, sans doute parce que l'image des vacances en espace rural s'imposait avec infiniment moins de force que celle des vacances placées sous le double signe « mer et soleil ».

Or il semble que depuis quelques années la fréquentation touristique en milieu rural ait connu un accroissement brutal. Cette tendance semble s'être maintenue en 1975 et il paraît possible d'affirmer qu'il s'agit là d'une tendance durable.

Représentant moi-même un département rural, j'ai pu constater personnellement qu'en certains endroits des seuils critiques de concentration touristique avaient été atteints ou dépassés.

Vous entendez, monsieur le secrétaire d'Etat — et vous y réussissez parfaitement — développer le tourisme dans son aspect social et comme élément de l'aménagement du territoire.

Ne pensez-vous pas que la campagne française est assez riche en réalités et en potentialités pour répondre à ces deux aspirations ?

La campagne française doit permettre l'accès aux loisirs des cinq millions de nos compatriotes qui, pour des raisons financières, ne partent pas encore en vacances. Mais les implantations touristiques en milieu rural doivent aussi susciter des retombées économiques suffisamment larges pour que le milieu d'accueil en bénéficie.

En effet, on peut bien souvent reprocher à un village de vacances ou à un terrain de camping d'être « plaqué » artificiellement sur le milieu d'accueil, ce dont l'économie du pays ne profite nullement.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, définir, en fonction de ces deux aspects — rôle social et aménagement du territoire — vos intentions en ce qui concerne le développement des hébergements en milieu rural ?

Quelles sont vos conceptions en matière d'implantation de villages de vacances et de terrains de camping ?

Pourquoi n'a-t-il pas paru jusqu'à présent possible d'unifier sur l'ensemble du territoire national le classement en catégories des terrains de camping et les normes en fonction desquelles sont définies ces catégories ?

Que comptez-vous faire pour développer les gîtes ruraux et « meublés saisonniers en zone rurale » ?

Compte tenu des objectifs que vous voudrez bien définir, quels sont les moyens financiers que vous pouvez mettre en œuvre pour y parvenir ?

Les mesures que vous prenez en faveur de l'hôtellerie sur le plan général sont très intéressantes. Toutefois, j'appelle votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le problème posé à l'industrie hôtelière et plus particulièrement aux hôtels non homologués de tourisme par le taux de T. V. A. perçu sur les prix de location des chambres, de pension et de demi-pension.

Il est anormal, en effet, que ces établissements sans étoile soient assujettis au taux de 17,60 p. 100 alors que les hôtels classés de tourisme à une, deux, trois ou quatre étoiles bénéficient, pour les mêmes prestations, du taux réduit de 7 p. 100.

Le ministère des finances a toujours prétendu jusqu'à présent que le taux réduit de la T. V. A. avait été créé pour inciter les hôteliers à moderniser leurs établissements et à demander leur classement en catégorie tourisme.

Cette incitation n'est qu'un faux-semblant, car, en supposant que tous les hôteliers puissent entreprendre les travaux et obtenir le classement en catégorie tourisme, leurs tarifs de location seraient supérieurs et la clientèle actuelle qui fréquente ces petits établissements — ouvriers en déplacement, petits employés ou fonctionnaires, représentants de commerce débutants, jeunes travailleurs, étudiants — ne trouverait plus les petits hôtels qui lui conviennent pour des raisons de tarifs, de commodité ou d'implantation.

Cette considération démontre l'absence de réalisme du taux de T. V. A. à 17,60 p. 100.

On oublie trop souvent et trop facilement le rôle social considérable joué par cette hôtellerie, tant sur le plan du tourisme que sur le plan local.

Sur le simple plan de la justice, ces petits commerçants et leur modeste clientèle acceptent mal d'être frappés de la T. V. A. au taux le plus lourd, alors que les établissements de luxe, dont les prix sont entièrement libres, bénéficient du taux réduit.

Enfin, la ségrégation pratiquée à l'égard des hôteliers les plus défavorisés les étonne et les irrite, car ils sont les seuls, parmi les exploitants des différentes formes d'hébergement, à être encore taxés à 17,60 p. 100, alors que les campings ont obtenu cette année le taux réduit de 7 p. 100, après les hôtels classés de tourisme et les villages de vacances agréés.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez me répondre sur tous ces points et, d'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends la parole : notre collègue Louis Pimont aux côtés de qui, il y a quelques mois, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous trouviez dans la bonne ville de Bergerac vient aujourd'hui de disparaître. Je tenais à saluer la mémoire de cet ami qui nous est trop tôt enlevé.

A propos de votre projet de budget du tourisme, je pourrais — hélas ! — reprendre presque mot pour mot mon intervention de l'année dernière, car les problèmes que nous soulevions alors n'ont guère trouvé de solution : ce budget demeure éclairé d'un jour amer comme le disait déjà M. Alduy de celui de 1974 ; en volume, il est l'un des plus faibles.

En 1976, les crédits du tourisme régresseront de près de 7 p. 100. En 1975 ils représentaient 0,0218 p. 100 des dépenses du budget général. Ils tomberont l'année prochaine à 0,018 p. 100 !

Et pourtant, n'en doutez pas, mes chers collègues, le tourisme forme une énorme industrie. Ainsi, en 1973, les 215 millions de touristes qui ont circulé à travers le monde auraient dépensé 500 milliards de francs.

La proportion des Américains qui ont pris des vacances était, la même année, de 64 p. 100, celle des Français de 47,5 p. 100.

Sur les 24 millions et demi de Français qui sont partis, 4 millions et demi — plus d'un sixième — sont allés à l'étranger. 45 p. 100 vont à la mer, 29 p. 100 à la campagne, ce qui constitue un petit progrès, 19 p. 100 à la montagne. Ces proportions sont à peu près stables depuis des années, en dépit de la campagne qui a été menée pour les arracher aux plages.

Pour ce qui est de la longueur des vacances, ce sont les Français qui viennent en tête — il faut s'en réjouir — avec 26 jours et demi en moyenne devant les Américains — 22,8 jours.

La commission des finances constatant l'insuffisance de l'effort de l'Etat pour l'année prochaine a proposé, à l'initiative d'un député de la majorité, de repousser de quelques jours l'examen définitif de ce budget, en signe de protestation symbolique, notamment contre la faiblesse des crédits — 17,9 millions de francs seulement — réservés à la promotion à l'étranger de notre tourisme.

A cet égard, j'avais, l'année dernière, proposé en commission l'exonération de la T. V. A. sur les tracts et brochures de promotion, et l'instauration, selon des modalités à prévoir, d'une franchise postale en faveur des syndicats d'initiative, justifiée par la hausse considérable des tarifs postaux qui était intervenue.

Lors d'un récent congrès de représentants des syndicats d'initiatives auquel je participais en tant que président de celui de ma ville, de nombreux orateurs ont signalé une fois de plus qu'ils ne pouvaient plus répondre aux demandes de renseignements ne comportant pas de timbre pour la réponse, même si elles parvenaient de l'étranger.

Ces nouvelles sont inquiétantes pour l'avenir. Je vous demande à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je l'avais fait l'année dernière, sans succès, de bien vouloir faire étudier ces questions par vos services et de nous tenir informés de la suite que vous leur réserverez.

Il est également nécessaire de parvenir à un meilleur étalement des vacances. En effet, le rapport de la commission des finances nous apprend que cette année la quasi-totalité des vacanciers sont partis en été et que les trois quarts des départs ont eu lieu entre le 28 juin et le 11 août.

Il faudrait faire étudier par vos services la possibilité d'utiliser les locaux des écoles qui sont fermées pendant tout l'été ; quant à ceux des colonies de vacances, ils devraient pouvoir servir plus de deux mois par an.

Il est éminemment souhaitable que la date des vacances scolaires d'hiver soit fixée une fois pour toutes — et non au gré des changements de ministre, comme on l'a vu dans un passé récent — et que le calendrier scolaire permette aux parents d'élèves de retenir le mois de septembre comme période de congé, ainsi que je l'ai demandé à la commission des finances.

Il est anormal, comme l'ont souligné de nombreux orateurs, que l'hôtellerie non homologuée supporte la T. V. A. — toujours cette maudite T. V. A. ! — au taux de 17,6 p. 100, alors que les hôtels de tourisme bénéficient pour leurs prestations de logement du taux réduit de 7 p. 100. Les hôtels dits « de préfecture » ne doivent plus être les laissés pour compte de l'hôtellerie.

Je me réjouis qu'une délégation de la commission de la production et des échanges se soit rendue durant trois jours en Aquitaine pour examiner sur place l'aménagement de la côte. C'est bien. Mais je souhaite vivement qu'on ne se préoccupe

pas seulement d'aménager les 235 kilomètres du littoral. Il faut songer aussi aux possibilités touristiques de l'intérieur, spécialement du Périgord, et le doter d'un équipement approprié.

Je l'avais souligné devant le président Biasini, qui avait eu la gentillesse de trouver mon idée excellente. Il faut aujourd'hui s'atteler à cette tâche ensemble et prévoir les modalités qui permettront aux touristes de visiter l'arrière-pays, car celui-ci offre certainement beaucoup d'intérêt et ne doit pas être négligé comme l'a rappelé à juste titre M. Bégault. Or pour le moment, c'est ce qui se passe.

Si le tourisme est un loisir, un agrément, une détente, il ne doit pas être traité pour autant avec légèreté, dilettantisme, ou avarice.

Votre budget risque, hélas ! monsieur le secrétaire d'Etat, de laisser penser qu'il en est ainsi. C'est pourquoi une fois de plus je vous demande avec vigueur de contribuer efficacement au développement touristique de certaines régions, et de donner enfin aux organismes qui, quotidiennement, accomplissent leur mission avec compétence et dévouement, des moyens à la hauteur de leurs responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Anthonioz.

M. Marcel Anthonioz. Monsieur le secrétaire d'Etat, les républicains indépendants voteront votre budget. Nous aurions, comme vous-même, souhaité qu'il soit mieux doté. Ce n'est pas nouveau. Il y a bien des années déjà que ce vœu est régulièrement exprimé.

Mais je me plais à constater qu'avec un petit budget vous parvenez à faire beaucoup. Vous en avez d'autant plus de mérite, même s'il est vrai que le budget réel est beaucoup plus important qu'il n'apparaît. Vos interventions en témoignent. Depuis longtemps d'ailleurs nous demandons que soient regroupés les crédits affectés au tourisme et que puissent être formulées dans le cadre du budget l'ensemble des actions et des interventions dont celui-ci bénéficie au titre de divers ministères.

Quoi qu'il en soit, vous avez fait l'impossible pour obtenir que votre budget soit à la mesure de votre action. Si vos efforts n'ont pas été récompensés aussi largement que vous l'auriez souhaité, ils témoignent, en tout cas, d'une prise de conscience très réelle et je suis persuadé que, dans ce domaine, les résultats se confirmeront.

J'ai tenu à intervenir en quelques mots pour souligner les inconvénients qu'il y aurait à opposer les chaînes hôtelières et l'hôtellerie traditionnelle. L'hôtellerie des grandes chaînes est également une hôtellerie de tradition. Il conviendrait de bien s'entendre sur la portée et la définition de ces termes. Il s'agit de deux hôtelleries différentes en leur caractère mais de même vocation, assurant les mêmes fonctions d'accueil et d'hébergement et qui, l'une et l'autre, sont nécessaires et se complètent.

Si des efforts doivent être accomplis en faveur de l'hôtellerie traditionnelle, dite familiale, il ne faut pas perdre de vue les besoins de l'hôtellerie de chaîne, l'une et l'autre constituant les éléments de l'accueil français.

J'évoquerai à ce propos le problème des surcapacités. Il est préoccupant et risque de pénaliser l'hôtellerie dans son ensemble et le tourisme en général ; aussi devons-nous tout mettre en œuvre pour y remédier.

Pour cela, nous devons développer au maximum notre action de promotion à l'étranger. La part qui lui est réservée dans ce budget est insuffisante. Je sais vos efforts en ce sens et regrette qu'ils soient demeurés vains. Vous avez défini le caractère de cette promotion et en avez décrit la philosophie. Il incombe au Gouvernement de mettre en évidence les possibilités d'accueil, les attraits de notre pays pour chacune des régions, pour chacun des secteurs et pour chaque période de l'année. Il s'agit d'une question d'économie générale. Notre patrimoine doit être présenté dans les pays étrangers, et je déplore que nous soyons, dans ce domaine, très en retard par rapport à nos concurrents les plus directs que ce soit l'Espagne, l'Italie ou d'autres pays.

Notre présence est insuffisamment matérialisée. Il faut qu'elle s'exprime de façon plus pertinente, plus suivie dans tous les secteurs, aussi bien dans celui du tourisme d'agrément que dans celui du tourisme d'affaires. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans chacun des grands pays, lointains ou proches, il existe une réserve potentielle de touristes particulièrement intéressés par les multiples attraits que présente notre pays ; c'est sur ce point qu'il faut faire porter notre effort.

Ainsi, cette année, et je le regrette, les touristes américains ont été moins nombreux que les années précédentes. Sans doute le fait que nous ayons fermé, à New York, la vitrine de la France

y est-il pour quelque chose. Cela m'a triste d'autant plus que nous avions véritablement pris une position exceptionnelle au cœur de cette ville, aux côtés de la Suisse et en face de l'Italie. Cette vitrine, il faut rapidement la rouvrir.

De même, le Japon doit retenir tout particulièrement notre attention. Lorsque j'avais créé notre agence au Japon, le Président de la République s'était montré sceptique. Depuis, la démonstration a été faite et ce ne sont pas les maires de Nice et Chamonix qui me contrediront : plusieurs stations ont fait leur saison grâce à l'apport de cette clientèle éminemment intéressante et que nous devons nous efforcer d'attirer en plus grand nombre encore.

C'est ainsi que nous parviendrons à résoudre le problème des surcapacités. L'hôtellerie de grand standing qui, si elle a peut être un caractère industriel, reste néanmoins traditionnelle dans son esprit et sa finalité, doit permettre d'attirer chez nous de plus en plus de touristes étrangers, favorisant du même coup la constitution d'un vaste réservoir de clientèle pour cette hôtellerie traditionnelle, familiale, à laquelle chacun de nous est attaché. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aux différentes questions qui ont été posées, et en particulier aux observations présentées par vos deux rapporteurs.

La plupart des intervenants ont souligné la modicité des crédits mis à ma disposition. S'il est exact qu'au niveau du fascicule budgétaire du tourisme apparaît une certaine contraction, à mon avis, ce budget n'est pas un mauvais budget ; au contraire, je pense qu'avec les moyens qui me sont donnés, il me sera possible, en 1976, d'entreprendre et de poursuivre un certain nombre d'actions très intéressantes.

Vous savez comme moi que les engagements de l'Etat en matière touristique ne se limitent pas aux dotations du secrétariat d'Etat au tourisme. D'autres crédits figurent aux budgets de l'agriculture, de l'équipement et des charges communes, notamment pour l'aménagement de la montagne, de l'espace rural, ou du littoral. La prime spéciale d'équipement hôtelier figure également dans le budget des charges communes, cependant qu'au niveau de la rénovation rurale, de la D.A.T.A.R. et des grands fonds d'intervention interministériels il existe d'autres possibilités d'action.

Si par conséquent l'intervention de l'Etat est loin d'être négligeable, encore faut-il définir la mission qui est la sienne en matière touristique. Dans mon exposé, j'ai clairement indiqué qu'à mes yeux il devait avoir un rôle non pas de gestion, mais d'incitation et de concertation. Le tourisme est en effet une affaire individuelle et il s'agit essentiellement de créer les conditions susceptibles de permettre à nos compatriotes d'accéder aux loisirs. C'est ainsi que nous répondrons à sa vocation sociale.

Je m'étonne toujours d'entendre les représentants du parti communiste sommer le Gouvernement de réaliser ce qui n'existe dans aucun des paradis dont ils se réclament. S'il y a encore chez nous des insuffisances, nous n'avons aucun complexe. Nous en prenons la mesure et nous nous efforçons, année après année, d'y porter remède.

Sans vouloir polémiquer, je tiens simplement à indiquer que notre tourisme est un tourisme de masse : plus de 26 millions de Français partent, en effet, en vacances. C'est un chiffre énorme. Même en pourcentage, car la mesure en ce domaine est le taux de départ en vacances. A cet égard, nous n'avons pas à rougir des comparaisons internationales. C'est ainsi que nous nous situons beaucoup plus près des Etats-Unis que de l'U. R. S. S. ce dont chacun se félicitera. Même sur le plan européen, la France se place dans le peloton de tête puisque nous avons dépassé l'année dernière un taux de départ de 50 p. 100. Nous devons maintenant essayer d'atteindre l'optimum qui est généralement fixé par les spécialistes autour de 65 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. Virgile Barel. Des millions de Françaises et de Français ne partent toujours pas en vacances faute d'en avoir les moyens !

M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat. Certes, il reste encore à amener au tourisme cinq à sept millions de personnes. Mais justement tous nos efforts et tout notre politique y tendent.

Le tourisme social, vous en conviendrez avec moi, monsieur Maurice Blanc, ce ne sont pas seulement les crédits d'hébergement affectés aux villages de vacances et au camping. Pour ne prendre que l'exemple de votre circonscription, il est certain que la Savoie est l'une des régions qui a le plus bénéficié des aides

publiques pour l'aménagement de la montagne. N'avez-vous pas comme moi entendu le maire de Bourg-Saint-Maurice déclarer que sa commune — qui n'est pourtant pas une station de montagne bien qu'un téléphérique permette de rejoindre la station des Arcs — bénéficiait des retombées de la présence voisine d'une station de troisième niveau, c'est-à-dire intégrée ?

Dans une autre commune la création d'un village de vacances au hameau de Montchavin a joué le rôle de stimulant et provoqué la multiplication d'initiatives économiques purement privées, capitalistes même.

On voit donc qu'en matière de tourisme social, il ne faut pas seulement penser à l'hébergement, dont je ne néglige nullement l'importance, mais prendre en considération l'ensemble des investissements et que ce n'est pas uniquement sur les crédits qui lui sont destinés que l'on peut juger la politique sociale de l'Etat dans le domaine des loisirs.

J'en viens maintenant aux problèmes relatifs à l'hôtellerie. M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, ainsi que M. Alain Bonnet, M. Rohel et d'autres intervenants, ont insisté pour que de nouvelles mesures soient prises en faveur de l'hôtellerie non classée. A cet égard, comme je m'y étais engagé l'année dernière, j'ai modifié les normes. Mon souci est d'attirer dans l'hôtellerie classée de tourisme, le maximum d'hôtels non classés.

M. le rapporteur indiquait que les résultats de l'année en cours n'étaient pas satisfaisants. Mais il se référait surtout à des chiffres de 1974. Or, la modification des normes me semble trop récente pour que l'on puisse porter un jugement. Le fait, d'autre part, que 491 établissements de « préfecture » aient demandé, depuis le début de l'année, leur classement en hôtels de tourisme, ne me paraît pas négligeable. C'est pourquoi je propose que nous menions l'expérience à son terme. A ce titre, il nous faudra environ deux années pour savoir si notre politique a atteint son objectif. Nous verrons alors, avec lucidité et sérénité, dans quelle mesure et selon quelles modalités il conviendra de modifier la fiscalité applicable à cette catégorie d'hébergement.

M. Rohel, avec beaucoup d'opportunité, a parlé des terrains de camping. Je le rassure : notre intention est de leur consacrer un effort tout particulier, dès cette année, pour arriver à en doubler le rythme de créations et, partant, à doubler le nombre de places disponibles.

L'élément quantitativement mesurable faisant défaut en l'espace, certains observateurs commettent quelques erreurs. A quoi tient cette confusion ? Il existe deux façons de déterminer la capacité d'un terrain de camping, soit par la superficie, soit par le nombre d'utilisateurs. Compte tenu de la réglementation actuelle, il devrait y avoir trois personnes par emplacement de cent mètres carrés ; mais en fait les études menées à ce sujet nous apprennent que la moyenne s'établit à 4,54. Je n'ai pas voulu modifier ces normes avant le présent débat, encore que cela m'aurait permis d'augmenter artificiellement le nombre de places mis à la disposition de ces utilisateurs.

Au demeurant, j'indique clairement que, dans ce domaine, notre appareil statistique présente certaines défaillances qui ne permettent pas une approche véritable de la réalité de ce problème.

Quoi qu'il en soit, il nous faut créer pendant le VII^e Plan près de 750 000 places pour répondre à la demande. C'est en effet le seul moyen de satisfaire les campeurs : doubler le rythme de création de places de camping.

En ce qui concerne les villages de vacances, nous avons également de nouveaux projets quant à l'affectation de l'aide publique qui leur sera affectée.

On a parlé d'aide à la personne — j'y reviendrai. Mais, même dans le cadre d'une aide à la pierre, d'une aide directe aux villages de vacances, il nous paraît possible, après analyse, de n'affecter des crédits qu'à condition que certains objectifs sont atteints.

Je m'explique. Des villages de vacances pratiquent une politique tarifaire diversifiée. Or nous pouvons exiger des promoteurs que nous ne les soutiendrons financièrement — en général des collectivités ou des associations — que s'ils s'engagent à accueillir dans ces villages, tel pourcentage de contribuables non imposables au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Nous pourrions fixer ce pourcentage à 40, 50 ou 60 p. 100. Ainsi parviendrions-nous à moduler notre aide financière en fonction d'objectifs sociaux.

Cette idée nouvelle, nous ne sommes pas les seuls à la promouvoir. Il existe chez nos partenaires publics ou parapublics une volonté semblable. En tout cas, je tiens pour bonne cette direction, qui permettra d'améliorer encore l'aspect social de nos investissements en matière touristique.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat. Quant à l'aide à la personne, nous pouvons dire que ce n'est pas non plus la formule du chèque-vacances qui en permettrait l'extension. Cette formule ne permet rien d'autre, en effet, qu'une redistribution horizontale, et ce n'est pas elle qui attirera les quelque cinq à sept millions de personnes qui, de nos jours, encore, ne pratiquent pas le tourisme.

Ce qu'il faut, c'est mettre au point, à cet effet, une formule socialement élargie qui nous donnera les moyens de notre politique. Cette formule ferait appel à une certaine forme d'épargne. Certes, monsieur Blanc, nous ne l'avons pas encore trouvée. D'ailleurs, ni la commission des finances de l'Assemblée nationale — le rapporteur spécial nous le rappelait tout à l'heure — ni la commission spécialisée du conseil supérieur du tourisme n'ont dégagé non plus de solution miracle.

Quant à M. Anthonioz, il précisait tout à l'heure qu'il n'y avait pas plusieurs hôtelleries, fondamentalement différentes les unes des autres. C'est exact ; mais, pour être efficace, l'Etat doit se fixer des objectifs précis.

J'indiquais clairement tout à l'heure que, grâce à la politique menée par mes prédécesseurs, les objectifs assignés il y a dix ans en matière d'hôtellerie avaient été atteints, et deux cent mille chambres renouvelées ou créées. Il en reste hélas ! autant à faire et gardons-nous de nous retrouver dans la même situation qu'en 1965, où 70 p. 100 de notre parc hôtelier datait d'avant la guerre de 1914-1918 et où la moyenne d'âge des établissements était de soixante-sept ans ! Il convient donc de moderniser ce parc, de l'améliorer et de l'étendre constamment et régulièrement.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, les crédits qui vous sont proposés traduisent une volonté d'efforts importants en la matière. Certes, il y aura encore des créations, mais il faut éviter des erreurs, voire des aberrations au niveau local ; telle région n'est pas, en effet, comparable à telle autre. Paris n'est pas Lyon, ni le massif Central, la côte d'Azur. Aussi devons-nous, un jour, régionaliser les contrôles, pour mieux apprécier la diversité de notre hôtellerie. Quoi qu'il en soit, nous avons choisi, pour l'heure, une politique de développement et de modernisation, et nous mettons un frein aux créations désordonnées. Là encore, l'avenir nous guidera. L'essentiel est une politique, suffisamment souple pour s'adapter et répondre aux aspirations de la clientèle d'affaires ou de tourisme.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances a insisté sur le thermalisme. Il est exact qu'au sein du conseil supérieur du tourisme, une commission spécialisée avait conclu à la nécessité de définir une nouvelle politique en ce domaine. Certes, les statistiques portant sur la dernière saison révèlent l'attrait croissant exercé par les stations thermales, en particulier certaines stations de Savoie.

Il n'en demeure pas moins que le thermalisme n'est pas simplement affaire de médecin, de sécurité sociale, d'enseignement ou de tourisme, mais qu'il est bien une affaire commune intéressant plusieurs ministères. J'annonce donc à l'Assemblée nationale l'accord complet de Mme le ministre de la santé et de M. le secrétaire d'Etat aux universités sur la création d'un groupe interministériel chargé de définir cette nouvelle politique. Ainsi, à côté d'un thermalisme médical, le développement d'un thermalisme climatique ou touristique permettra, je l'espère, un nouvel essor pour nos stations françaises. En ce qui concerne l'équipement hôtelier des stations thermales, j'ai l'intention de proposer à mon collègue M. le ministre de l'économie et des finances l'extension du bénéfice de la prime spéciale d'équipement hôtelier à toutes les stations thermales.

Enfin, un certain nombre de critiques ont porté sur la modicité de nos crédits en matière de promotion.

J'ai indiqué, en effet, une certaine contraction de nos crédits qui, apparemment, traduit une stagnation des équipements et des actions de promotion.

Pour les premiers, il ne suffit pas d'analyser les crédits de paiement ; il faut y ajouter les autorisations de programme : c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir pour l'année 1976 car nous disposerons d'une masse budgétaire suffisamment importante pour lancer les opérations dont nous avons parlé tout à l'heure.

Je pourrais présenter des observations analogues en ce qui concerne la promotion. J'ai montré l'exemple cette année en réorganisant mes services : il faut donner une nouvelle impulsion à l'action de la France sur le plan touristique, notamment dans la recherche de clientèles étrangères. C'est ainsi que le service de la promotion a été réorganisé, pour devenir le service de l'action touristique et des relations internationales, et il ne s'agit pas seulement d'un changement d'appellation.

Nous avons créé à l'intérieur de ce service un département : « Développement du tourisme en France », car s'il faut attirer les touristes étrangers dans notre pays, il convient également de dévoiler à nos compatriotes toutes les vertus, toutes les qualités, tous les avantages que présentent certains sites ; il convient, en un mot, de les retenir sur le territoire national, que ce soit en métropole, ou dans les départements ou territoires d'outre-mer.

Cette nouvelle définition d'une politique de promotion commence à porter ses fruits et nous ne devons pas être exagérément pessimistes.

Je partage néanmoins les regrets exprimés par M. Anthonioz, quant à la fermeture de la boutique de New York. C'était une magnifique réalisation de la cinquième avenue, qui se trouvait très proche de nos bureaux, situés au deuxième étage. Pour des raisons diverses, cette boutique a dû être fermée. A New York, ce week-end, j'ai pu mesurer que la solution que nous avons retenue — c'est-à-dire un redéploiement interne et l'ouverture de bureaux supplémentaires en étage — avait permis de recevoir beaucoup plus d'appels que l'année précédente.

Cet exemple démontre bien, non pas que nous avons raison car, dans un domaine où tout est relatif, il faut être modeste, mais que la réorganisation de nos services, dans une optique commerciale plus dynamique, nous permet d'atteindre les objectifs que nous nous assignons.

Vous connaissez les chiffres globaux en ce qui concerne le nombre d'étrangers venus en France cet été. Ce sont des chiffres records : plus de 10 p. 100 environ par l'année dernière, et les résultats de la balance des paiements le confirmeront. Cette année notre balance touristique sera excédentaire. Alors que, depuis plusieurs années, ce solde avait tendance à se réduire, pour atteindre, en 1974, quelque 1 250 millions de francs, cette année, au contraire, il va s'accroître.

Pour les six premiers mois de l'année, les statistiques que nous avons sont fournies par la Banque de France ; c'est-à-dire qu'elle portent uniquement sur les échanges de billets et non point sur les cartes de paiement ou d'autres formules modernes qui viennent encore renforcer le solde positif. Si nous prenons donc cet élément de mesure qui se retrouve d'année en année, nous en arrivons, pour ce premier semestre, à un solde positif de la balance touristique de près de 1 600 millions de francs.

Nous nous demandons, il y a quelques mois encore, si nous arriverions à améliorer le chiffre de l'année dernière, qui était, pour ces six mois, légèrement supérieur à un milliard de francs. Il atteint donc 1,6 milliard de francs, soit une augmentation de près de 50 p. 100. Je pense que les résultats des six derniers mois de 1975 apporteront la confirmation de ce très bon bilan, qui traduit simplement que la France est un pays d'accueil, de tourisme, d'hébergement et où il fait bon vivre.

Cela résulte certainement de sa diversité géographique et aussi — j'ai eu l'occasion de m'en apercevoir aux Etats-Unis que ce fait était apprécié — de son calme sur le plan politique.

La continuation de cette tendance est à prévoir au cours des années à venir, dans le cadre du tourisme méditerranéen. Il faudra donc faire les efforts nécessaires pour accueillir un nombre sans cesse croissant de visiteurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Ce budget, qui apparaît à certains comme modeste, nous avons voulu le redéployer même — et je réponds là à M. Maurice Blanc — en ce qui concerne les autorisations de programme, dont le montant augmente très modérément de 1975 à 1976, et passe de 21,5 à 21,9 milliards de francs.

J'ai voulu, en effet, créer à l'échelon régional des organes, bien légers encore, qui soient de véritables délégués régionaux du tourisme, qui puissent intervenir en faveur de la promotion, et en matière d'aménagement touristique, aux côtés des établissements publics régionaux et de collectivités locales. Cette orientation se traduit dans le budget. Vous savez d'ailleurs que, dans la réorganisation des services, les quelques postes qui ont été supprimés au commissariat au tourisme ont tous été remplacés par des postes en province. Nous pensons en effet qu'ils sont indispensables à notre développement touristique.

C'est pourquoi vous constatez une augmentation de près de 15 p. 100 des crédits affectés aux moyens des services, qui sont le gage — j'ai dit tout à l'heure : le préalable — du développement futur de notre tourisme.

Notre pays a pris conscience de sa vocation d'accueil en matière touristique et — je rassure M. Médecin sur ce point — il en est de même des professionnels du tourisme, les hôteliers ou agents de voyages. Nous n'avons pas à souffrir, à l'heure actuelle, des comparaisons sur le plan international, mais nous devons sans cesse être plus vigilants pour améliorer encore notre image de marque.

Tel est mesdames, messieurs, le projet de budget concernant le tourisme ; telles sont ses possibilités pour l'année prochaine.

M. Maurice Blanc parlait, tout à l'heure, de rêve. A ce propos, et en guise de conclusion, je citerai un mot de Maupassant, selon qui « le voyage est une porte par où l'on sort d'une réalité pour entrer dans une autre qui semble être un rêve ».

Ce rêve, mesdames, messieurs les députés, c'est à nous de le réaliser pour le plus grand bonheur de tous nos compatriotes. Pour y parvenir, le concours de tous est nécessaire et attendu. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Qualité de la vie. — III : Tourisme ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 2 421 825 francs ;
- « Titre IV : 252 140 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 700 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 21 250 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 million de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976. n° 1880 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education et enseignement préscolaire :

(Annexe n° 14 [Education]. — M. Mario Bénard, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome VI, de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

(Annexe n° 15 [Constructions scolaires et universitaires]. — M. Weinman, rapporteur spécial.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)